

Programme PISTE - Appel de propositions 2008 / 01

Le marché de la géothermie :

Utilisation de la géothermie dans un projet de services collectifs au secteur résidentiel

Réunion d'information du 23 avril 2008

Questions et réponses

NO	QUESTIONS des participants	RÉPONSES d'Hydro-Québec
1	Est-ce qu'Hydro-Québec fournira des données sur les comparatifs entre les systèmes géothermiques à puits uniques vs les systèmes à puits communs ?	Hydro-Québec sollicite le marché québécois de la géothermie pour son expertise technique et commerciale. La présente démarche vise à apprendre des approches commerciales et techniques qui lui seront proposées. Les projets pilotes permettent donc d'obtenir les données requises pour comparer les systèmes géothermiques en puits communs aux puits individuels.
2	Est-ce que la certification d'installation commerciale accordée par la Coalition canadienne de l'énergie géothermique permet de réaliser les projets résidentiels ?	Il est souhaitable de se référer à la CCÉG afin de répondre à cette question.
3	Est-ce que l'accréditation résidentielle est suffisante? Faut-il également l'accréditation commerciale?	La nature des projets recherchés est de type résidentiel. L'accréditation résidentielle est suffisante.
4	Est-ce que le demandeur et le propriétaire désirant développer un concept doivent chacun être accrédités par la Coalition canadienne de l'énergie géothermique?	Non, il faut qu'au moins l'un des membres de l'équipe soit accrédité par la Coalition canadienne de l'énergie géothermique.
5	Est que tous les propriétaires des résidences doivent avoir été ciblés au moment du dépôt de la demande de proposition le 25 juillet 2008 ?	Non. L'information minimale requise lors du dépôt de la proposition est le territoire ou le site visé par le projet pilote.
6	La norme CSA/448 est en révision. Si un projet est soumis avec une technologie qui n'est pas encore définie dans la norme CSA/448, est-ce que le projet sera recevable?	Une technologie non couverte par une norme n'a pas à se conformer à une norme qui ne s'applique pas à elle. Cependant, pour être recevable une technologie non

Programme PISTE - Appel de propositions 2008 / 01

Le marché de la géothermie :

Utilisation de la géothermie dans un projet de services collectifs au secteur résidentiel

Réunion d'information du 23 avril 2008

Questions et réponses

NO	QUESTIONS des participants	RÉPONSES d'Hydro-Québec
		couverte par une norme doit avoir fait l'objet d'expérimentation et de démonstration. Dans ce cas le demandeur doit joindre les argumentaires et autres pièces justificatives lors du dépôt de sa proposition.
7	Si le concept du projet soumis est différent d'un puits commun, sera-t-il recevable ?	Hydro-Québec est à la recherche de différentes approches en service de puits commun. Hydro-Québec vise à déterminer s'il y a des avantages techniques, énergétiques, économiques et commerciaux dans un approvisionnement via un puits commun. Un projet qui n'a pas d'infrastructures communes ne sera pas recevable pour cet appel de propositions.
8	Pouvons-nous implanter plus d'une fois un même type de projet ?	L'appel de propositions vise à tester plusieurs approches commerciales et modèles d'affaires différents. La mise en place de plusieurs projets d'un même type n'est donc pas envisagée dans ce contexte. Toutefois si le projet déposé propose un développement de concept géothermique identique dans différents lieux, mais ayant des approches commerciales différentes, il sera considéré comme un seul projet.
9	Est-ce que les logements locatifs sont exclus du programme? Est-ce qu'un projet de type un propriétaire et 15 locataires	Les projets de type logements locatifs sont admissibles. Le projet doit être composé d'un minimum de deux bâtiments d'au moins 15 unités d'habitation chacun.

Programme PISTE - Appel de propositions 2008 / 01

Le marché de la géothermie :

Utilisation de la géothermie dans un projet de services collectifs au secteur résidentiel

Réunion d'information du 23 avril 2008

Questions et réponses

NO	QUESTIONS des participants	RÉPONSES d'Hydro-Québec
	est admissible ?	
10	Est-ce qu'un projet qui a été retenu par Hydro-Québec dans le cadre d'un autre programme peut être présenté en plus dans le cadre de l'appel de propositions de la géothermie ?	L'aide financière accordée par Hydro-Québec dans le cadre de ses programmes du PGEÉ ne peut-être allouée plus d'une fois pour une même intervention. Un projet qui aura déjà reçu de l'aide financière dans le cadre d'un programme du PGEÉ ne pourra être admissible à cet appel de propositions.
11	Est-ce qu'un immeuble commercial peut être inclus dans le projet?	Un projet résidentiel incluant un volet commercial ne serait analysé que pour le volet résidentiel.
12	Est-ce qu'un projet de 200 unités est un handicap à la recevabilité d'un projet?	Tel que mentionné à la Section 2 – Admissibilité du document d'appel de propositions, Hydro-Québec est à la recherche de plusieurs projets pilotes dont l'envergure minimale pour l'acquisition de données a été évaluée à 15 unités d'habitation . Un projet de 200 unités est un projet d'envergure. Conséquemment, le demandeur devra démontrer la plus value stratégique qu'apporte ce déploiement pour répondre aux présents besoins d'Hydro-Québec.
13	Dans les critères d'admissibilité, il est dit que le concept doit être novateur alors que les coûts de toute forme de développement technologique sont non admissibles. Il	Le mandat du programme PISTE est de tester des approches commerciales novatrices. Le développement technologique ou le financement de la recherche et

Programme PISTE - Appel de propositions 2008 / 01

Le marché de la géothermie :

Utilisation de la géothermie dans un projet de services collectifs au secteur résidentiel

Réunion d'information du 23 avril 2008

Questions et réponses

NO	QUESTIONS des participants	RÉPONSES d'Hydro-Québec
	semble y avoir un paradoxe.	développement ne sont pas couverts dans le programme PISTE.
14	Est-ce que le DX serait acceptable dans le cadre de ce programme ?	Voir réponse plus bas
15	Dans le cas du DX est-ce que la norme CAN/CSA-C448 est applicable?	Si la technologie n'est pas incluse dans la norme CSA/448, le demandeur devra expliquer comment le système sera référencé. Si la norme CSA/448 s'applique à la technologie choisie, le demandeur sera tenu de la respecter.
16	Combien de projets seront acceptés dans chacune des catégories d'habitations neuves et existantes ?	Hydro-Québec n'a pas d'objectifs sur le nombre de projets à mettre en place. La diversité et l'originalité des propositions déposées dans le cadre de cette démarche guideront Hydro-Québec sur le nombre de projets à mettre en place.
17	Quel est l'incitatif à présenter des projets sachant qu'aucune aide financière n'est offerte pour les participants au projet pilote ?	Si le demandeur de part sa connaissance du marché estime qu'un incitatif financier est nécessaire pour intéresser les clients à acheter une habitation utilisant la géothermie en puits commun, alors il devra le mentionner et le justifier dans sa proposition.
18	Est-ce qu'Hydro-Québec cherche à privilégier la recherche d'informations quant à la conversion des systèmes de	Les projets visant la conversion de systèmes à combustibles fossiles ne sont pas admis dans la présente démarche.

Programme PISTE - Appel de propositions 2008 / 01

Le marché de la géothermie :

Utilisation de la géothermie dans un projet de services collectifs au secteur résidentiel

Réunion d'information du 23 avril 2008

Questions et réponses

NO	QUESTIONS des participants	RÉPONSES d'Hydro-Québec
	chauffage utilisant des plinthes électriques ?	Toute proposition qui ne vise pas à déplacer une énergie concurrente est admissible.
19	Si un projet inclus en plus de la géothermie plusieurs technologies telles que solaire biogaz, etc., sera-t-il recevable ?	Hydro-Québec acceptera de recevoir pour analyse ce type de projet. Si le projet est retenu, Hydro-Québec accordera une aide financière pour le volet géothermique seulement.
20	Comment seront évalués les outils promotionnels dans les projets?	Le demandeur a la liberté de soumettre la stratégie promotionnelle qu'il juge appropriée pour assurer la réussite de son projet. Il devra faire la démonstration de sa pertinence dans sa proposition.
21	Est-ce que la grille d'évaluation et le pointage s'y rattachant sont publiés?	Les critères de sélection sont précisés dans la section 3 du document Appel de proposition PISTE 2008/01. Le pointage attribué aux différents critères n'est pas publié. Ce dernier pointage est prédéterminé et fait partie intégrante d'un protocole d'analyse remis au comité consultatif IDÉE / PISTE avant la date de dépôt des propositions.
22	Est-ce que les résultats et les données émanant du projet pilote demeurent la propriété exclusive d'Hydro-Québec?	La façon d'utiliser et de partager l'information sera définie au contrat liant Hydro-Québec à chaque demandeur d'un projet retenu.
23	Qui fait le choix des projets?	Toutes les propositions reçues dans le présent appel de propositions et qui satisfont aux conditions d'admissibilité

Programme PISTE - Appel de propositions 2008 / 01

Le marché de la géothermie :

**Utilisation de la géothermie dans un projet de services collectifs au secteur résidentiel
Réunion d'information du 23 avril 2008**

Questions et réponses

NO	QUESTIONS des participants	RÉPONSES d'Hydro-Québec
		seront analysées par le comité consultatif IDÉE / PISTE selon la liste des critères énoncés à la section 3 du document d'appel de propositions. Ce comité de 12 experts indépendants recommandera à Hydro-Québec les propositions à retenir pour la réalisation des projets.
24	Pour les projets qui ne sont pas retenus, il y a 10 000 \$ pour chacun. Quels sont les projets qui reçoivent ce montant?	Hydro-Québec remettra un montant de 10 000 \$ aux projets non retenus dont la note de passage de 60% a été atteinte.